



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 février 2000
Français
Original : anglais

Reprise de la session d'organisation pour 2000

3 et 3 mai 2000

Point 4 de l'ordre du jour

Élections, présentation de candidatures et confirmation des candidatures

Élection de 14 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Note du Secrétaire général

Additif

1. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance se compose de 36 membres, qui sont élus compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable et d'autres facteurs pertinents afin de veiller à ce que la participation soit la plus efficace et la plus large possible.
2. Conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1993, le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation pour 2000, 14 membres du Conseil d'administration parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2001, pour pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2000 à l'expiration du mandat des membres suivants : Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Azerbaïdjan, Bangladesh, Comores, Congo, Finlande, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suède et Yémen.
3. Les 14 membres seront élus sur la base suivante :
 - Cinq membres parmi les États d'Afrique;
 - Un membre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
 - Trois membres parmi les États d'Asie;
 - Quatre membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États;
 - Un membre parmi les États d'Europe orientale.
4. La composition actuelle du Conseil d'administration est indiquée dans l'annexe ci-jointe.

Annexe

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(36 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2000

Huit sièges pour les États d'Afrique

Afrique du Sud* (2000), Comores* (2000), Congo* (2000), Côte d'Ivoire (2002), Guinée (2002), Jamahiriya arabe libyenne* (2000), Soudan* (2000), Zimbabwe (2001)

Cinq sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda* (2000), Bolivie (2002), Guyana (2001), Paraguay (2001), Trinité-et-Tobago (2002)

Sept sièges pour les États d'Asie

Bangladesh* (2000), Chine (2001), Inde (2002), Iran (République islamique d') (2002), Kazakhstan* (2000), Pakistan (2001), Yémen* (2000)

Douze sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États

Canada (2001), Danemark (2001), Espagne (2001), États-Unis d'Amérique (2002), Finlande* (2000), Grèce (2002), Italie (2002), Japon* (2000), Pays-Bas (2001), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (2000), Suède* (2000), Turquie (2002).

Quatre sièges pour les États d'Europe orientale

Azerbaïdjan* (2000), Fédération de Russie (2001), Roumanie (2002), Ukraine (2001)

* Membre dont le mandat arrive à expiration.